

Projet Pédagogique

Séjour culturel à Paris

Du 15/04/19 au 20/04/19



LA GARE

Association A.V.E.C.

105 Quai des Entreprises. Coustellet

84660 Maubec

04.90.76.84.38

www.aveclagare.org

Sommaire

Projet éducatif	p.2
Objectifs du séjour.....	p.3
Le séjour.....	p.4
Vie quotidienne.....	p.7
Le trousseau.....	p.9
Les conditions générales.....	p.10

• **Projet éducatif de l'Association AVEC**

Un lieu devenu central

Depuis 23 ans, l'association AVEC (Animation Vauclusienne Éducative et Culturelle) centre son projet autour d'un territoire rural, de sa population et des interactions qui en découlent et revendique sa volonté de s'engager pleinement sur son territoire grâce à La Gare de Coustellet, équipement sur lequel elle s'est développée et continue de proposer un projet riche et complémentaire. Forte de 250 adhérents et accueillant près de 10 000 personnes chaque année, au pied du Luberon, La Gare est un lieu incontournable de rencontre et de croisement

Un projet pluriel et unique

Nos actions ont pour objectifs de favoriser l'épanouissement et l'implication citoyenne des habitants et de dynamiser la vie associative locale et la structuration du territoire. L'association s'appuie ainsi sur des fondamentaux pour bâtir son projet global et décliner ses pôles d'activité :

- Une ouverture sur le monde favorisant la diversité sociale et culturelle mêlant plaisir de comprendre, d'échanger, de s'exprimer et de débattre au service du « bien vivre » ensemble.
- Un engagement militant pour redéployer des valeurs démocratiques au service d'une pratique participative et d'une plus grande responsabilisation des citoyens pour et sur leur territoire.
- Le partage des valeurs humanistes universelles, ce que nous considérons comme relever du développement durable et soutenable. C'est dans cet état d'esprit que notre projet associatif se déploie à travers deux pôles d'activité : le pôle Musiques Actuelles & le pôle Jeunesse.

Multiple et unique, La Gare tire ainsi sa force dans son projet pluriel et son fort ancrage territorial et partenarial. En véritable lieu de vie, elle est reconnue comme « le lieu de tous les départs » tant pour les projets musicaux que pour les projets de jeunes et de citoyens. Elle appuie son projet global sur cette double notion de découverte et de croisement. Croisement des publics, des genres, des projets pour une réelle perméabilité. Notre action passe par un travail autour de l'autonomie, le respect de son environnement, la citoyenneté active en nous appuyant sur un projet éducatif territorial et en nous rapprochons des acteurs du développement local.

• Objectifs du séjour

La culture relève des acquisitions sociales et du milieu dans lequel on vit, c'est-à-dire ce qui est appris, transmis, produit et créé autour de nous. Outre les arts, les lettres et les sciences, la culture englobe aussi les modes de vies, les lois, les valeurs sociales et les traditions.

C'est dans ce sens que ce séjour a été pensé, afin d'ouvrir les champs culturels de chacun, nous avons choisi la ville de Paris qui est un croisement entre tous ces facteurs. C'est aussi à travers le fonctionnement de notre séjour que nous pourrions transmettre et apprendre des uns des autres.

L'équipe pédagogique de l'accueil jeunes apporte une importance particulière à mettre en place des séjours. Effectivement, nous avons observé que cela favorise le « vivre ensemble » à travers les relations des jeunes, la communication, la coopération et l'entraide.

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Moyens
Favoriser l'accès à la culture	Découvrir un nouveau territoire	- Visite de la ville de Paris (ex : Tour Eiffel, Arc de triomphe...) et de ses alentours.
	Découvrir des lieux/espaces culturels	- Visite de musées (Grévin, cité de la science...)
Favoriser la mobilité des jeunes (du projet local au projet européen)	Se déplacer en utilisant les transports en commun pendant le séjour	- Chaque sortie se fera en métro, bus, train et/ou tram pour accéder aux activités.
	Se repérer géographiquement sur un plan	- Lecture d'un plan - Utilisation d'outils numériques
Accéder à d'avantage d'autonomie	Être garant de son matériel	- Ranger ses affaires dans sa chambre
	Participer à la mise en place des règles de vie	- Temps d'échange en début de séjour pour organiser les règles de vie commune. - Mettre en place et respecter des règles spécifiques pour le déplacement
	Se déplacer en sécurité	

• Le séjour

19 places sont prévues pour l'association AVEC La Gare : 16 pour les jeunes de la Gare, 3 pour l'équipe d'animation.

L'équipe d'animation :

Directeur du séjour : ARROUB Nabil

Animateur/Assistant sanitaire : MIRANDA Pauline

Animateur stagiaire BPJEPS : RICHARD Dylan

Le rôle de l'équipe durant le séjour :

1. Être référent, créer une dynamique et un esprit de groupe
2. Garantir la sécurité morale, physique et affective des jeunes
3. Mettre en place des activités adaptées.
4. Être à l'écoute des jeunes et répondre à leurs demandes
5. Respecter les jeunes en tant qu'individu à part entière

La ville de Paris :

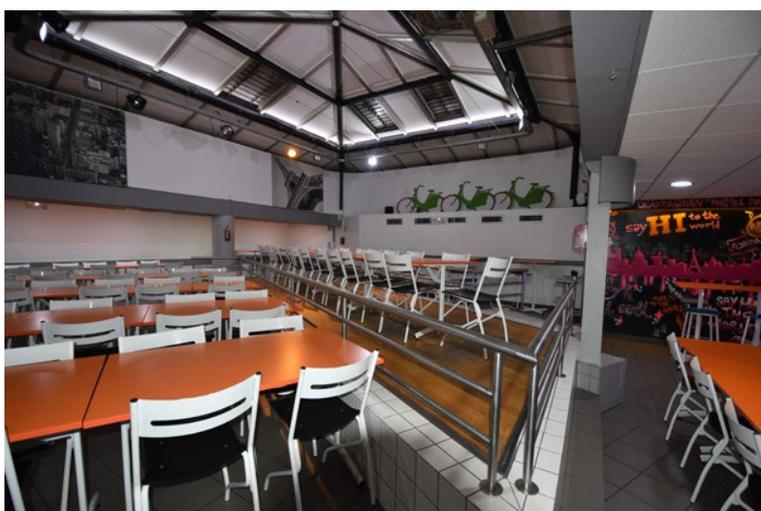
Symbole de la culture française, abritant de nombreux monuments, la ville, surnommée la *Ville Lumière*, attire en 2018 près de 34 millions de visiteurs ce qui en fait une des capitales les plus visitées au monde. Paris occupe également une place prépondérante dans le monde dans le milieu de la mode, du luxe et de la haute gastronomie. La capitale française n'est jumelée qu'avec une seule autre ville, Rome, ce qui est valable dans l'autre sens, avec ce slogan : « Seul Paris est digne de Rome, seule Rome est digne de Paris ».

Le premier mode de déplacement est la marche, qui assure 40% des trajets quotidiens, qu'ils soient internes à Paris ou entre Paris et sa banlieue. En surface, elle représente 75% des déplacements.

Viennent ensuite les transports en commun, au premier rang desquels figure le métro qui assure 20% des déplacements parisiens. Présent depuis 1900 (date d'ouverture du premier tronçon de la ligne 1), il compte en 2017 16 lignes, et est considéré comme l'un des symboles de la ville, notamment grâce à son style architectural Art nouveau. Les transports en commun ferrés sont complétés par les cinq lignes du RER, réseau ferroviaire suburbain qui facilite les relations à l'échelle de l'agglomération parisienne; par les six grandes gares ferroviaires (Paris- Austerlitz, Paris Est, Paris Gare de Lyon, Paris Montparnasse, Paris Nord, Paris Saint Lazare) qui relient Paris à sa périphérie grâce à une quinzaine de lignes de chemin de fer de banlieue (Transilien), ainsi qu'à toutes les villes de France et aux pays proches par le biais du TGV ou de trains classiques ; et enfin, plus récemment, par un tramway quasi-circulaire (lignes T3a et T3b). Enfin, à côté des transports en commun ferroviaires existe un réseau dense d'une centaine de lignes de bus sur un plan fondé pour l'essentiel en 1947, qui doit être révisé à l'horizon 2019.

L'hébergement :

Le temps d'un séjour à résonance « internationale » à Paris, ville des Lumières, les voyageurs du monde entier se retrouvent à l'auberge de jeunesse Paris Le d'Artagnan. Elle est toute proche de quartiers authentiques parisiens, où rues pavées et petites maisonnettes se côtoient : Montreuil, Ménilmontant, Les Buttes-Chaumont. Ces villages pittoresques vous montrent un autre visage d'un Paris pittoresque où les bons plans parfois gratuits sont courants.



Le transport :

Le transport s'effectuera en train accompagné par les animateurs au départ de la gare d'Avignon TGV.

Les repas :

Tous nos repas seront préparés par l'auberge de jeunesse. Il est prévu un repas chaud chaque soir à l'hébergement ainsi qu'un panier repas pour les midis. Un goûter sera proposé en fin d'après-midi.

Tout régime alimentaire particulier doit nous être communiqué avant le séjour dans la fiche sanitaire.

Il est demandé à chaque participant de se munir d'un panier repas pour le 15 Avril au matin (attention aux denrées rapidement périssables).

Les activités de la vie quotidienne :

L'ensemble du groupe (équipe d'animation comprise) sera impliqué dans la plupart des tâches matérielles touchant à la vie de groupe (nettoyage, rangement des tables...).

Le rythme de vie :

A Paris, il est important de tenir compte du changement de rythme de vie, le programme et les conditions météorologiques peuvent entraîner une fatigue. Il est donc prévu dans le programme d'adapter des temps de repos pour les jeunes qui en auront besoin.

Horaires	Vie quotidienne et activité(s)
7h30-9h00	Lever et petit déjeuner échelonnés / rangement / préparation pour l'activité
9h30-12h	Visite culturelle et sortie
12h-13h30	Repas / temps calme
13h30-17h	Visite culturelle et sortie
17h-17h30	Goûter
17h30-19h	Douche / téléphone / temps libre
19h-20h30	Repas / rangement / toilette
20h30	Veillée / jeux / couchers échelonnés
23h	Heure maximum de coucher

Le programme :

Le programme ci-dessous est sous réserve de confirmation pour certaines activités et peut-être évolutif selon le rythme de vie du séjour ainsi que de la météo.

L. 15/04/19	M.16/04/19	M.17/04/19	J.18/04/19	V.19/04/19	S.20/04/19
RDV à Gare d'Avignon TGV Départ*	Cité des sciences	Rallye Photo Quartier Latin	Visite du Louvre	Quartier libre Shopping	Rangement / évaluation commune du séjour / Départ
<i>Pique-nique</i>	<i>Panier repas</i>	<i>Panier repas</i>	<i>Panier repas</i>	<i>Panier repas</i>	<i>Panier repas</i>
Installation / répartition des chambres / Règles de vie quotidienne	Cité des sciences	Visite du Musée Grévin	Visite du Louvre	Visite des Champs Elysées/ Tour Eiffel	Arrivée à la Gare d'Avignon TGV*
<i>Repas</i>	<i>Repas</i>	<i>Repas</i>	<i>Repas</i>	<i>Repas</i>	
Veillée	Veillée	Veillée	Veillée	Veillée	

*horaires données 15 jours à l'avance

• L'organisation de la vie quotidienne

Les règles de vies permettent de garantir le bon déroulement du séjour dans le respect de chacun. Les règles de vie seront choisies et débattues avec les jeunes, sauf les règles non négociables ci-dessous :

La mixité : Conformément à la législation, la mixité dans les chambres sera interdite.

L'alcool : Conformément à la loi Bachelot de Mars 2009, la vente de boissons alcoolisées aux jeunes de moins de 18 ans est interdite. La consommation est donc, de fait, interdite pendant ce séjour.

Les drogues : Selon la loi du 31 décembre 1970 la consommation et la détention de drogue sont strictement interdites. Il n'y aura donc aucune tolérance de la part de l'équipe d'animation.

Le tabac : De par la loi, il est interdit de fumer au sein des locaux accueillant des mineurs, lors de séjours de vacances.

Il sera donc formellement interdit de fumer dans les locaux publics, lors des activités mises en place, dans les transports en commun et dans toutes autres situations précisées par l'équipe d'encadrement.

La consommation de cigarettes sera tolérée uniquement lors des temps libres, accompagné d'un adulte, sur un périmètre défini en amont et en dehors de la présence d'autres mineurs non fumeurs.

De plus, l'équipe d'animation demande aux parents de déclarer son enfant en tant que fumeur ou non, sur le « contrat d'engagement mutuel » situé à la fin de ce document. Seuls les ados déclarés comme fumeurs seront autorisés à le faire.

Les sorties sans encadrement : Elles seront autorisées uniquement dans les conditions précisées par l'encadrement et dans le respect de certaines conditions (lieu, horaires, sécurité).

Les sanctions : Lors du séjour, si un jeune fait preuve d'un comportement inadapté l'équipe d'animation mettra en place une réponse adaptée.

Le directeur du séjour se réserve le droit de rapatrier l'un des participants s'il met en péril le bon fonctionnement du séjour. Le rapatriement se fera dans ce cas aux frais des parents.

Les soins : L'automédication est interdite. En cas d'allergie(s), maladie(s), PAI,... il est impératif de prendre contact avec l'assistante sanitaire, avant le séjour et de convenir d'un rendez-vous avec celle-ci.

Par la suite, tout médicament accompagné de son ordonnance doit être remis à l'assistante sanitaire le jour du départ.

Les bagages : Les bagages autorisés sont : Un grand sac souple ou une valise par personne, et un petit sac à dos.

L'argent de poche : Nous conseillons de donner maximum 40€ d'argent de poche pour chaque enfant, bien que le montant reste libre. Le jeune est entièrement responsable de son argent.

Les objets précieux : Nous vous rappelons que l'équipe d'encadrement et notre association déconseillent fortement d'amener lors de ce séjour: - Mp3 ou autres lecteurs - Consoles vidéo ou tout autre appareil multimédia. A ce titre, la structure et son assurance ne couvriront pas les éventuelles pertes, « vols » ou casses de ce genre d'appareil.

Le téléphone : Les jeunes auront la possibilité de joindre leurs parents à partir de leur téléphone portable, lors des moments prévus à cet effet.

L'utilisation du téléphone portable ne doit pas être abusive et ne doit pas gêner le bon déroulement du séjour. De ce fait les téléphones portables ne seront donc pas autorisés pendant les repas, les activités, les temps d'animation (veillées, grands jeux, etc.) et d'autres moments qui seront prévus avec les jeunes.

TROUSSEAU

	Conseillé	Dans la valise
SLIP / CULOTTE	6	
TEE-SHIRT	6	
PAIRES DE CHAUSSETES	6	
SHORT / BERMUDA	1	
PANTALON	4	
GILET	2	
PULL-OVER	2	
COUPE VENT	1	
CHAPEAU / CASQUETTE	1	
CHAUSSURE LEGERES (EX : TENNIS)	1	
PANTOUFLE	1	
SERVIETTE DE TOILETTE	1	
GANT DE TOILETTE	1	
NECESSAIRE DE TOILETTE (brosse à cheveux ; savon, dentifrice...)	1	
LUNETTE DE SOLEIL	1	
CREME SOLAIRE	1	
STICK A LEVRE	1	
CLAQUETTE / TONG	1	
GOURDE	1	

NB : Aucune lessive ne sera faite durant le séjour, les parents doivent donc prévoir le nécessaire pour toute la semaine.

Rappel des conditions générales

1 - Inscription

Votre inscription est validée dès réception :

- du dossier d'inscription complet
- de la fiche sanitaire remplie et signée
- du règlement du séjour complet et de l'autorisation signée

Pour participer au séjour organisé par l'association A.V.E.C, votre enfant doit être adhérent de l'association et à jour de sa cotisation.

2 - Tarifs

Quotient familial	Tarif du séjour
De ≤ 400	270 €
De 401 à 796	320 €
De 797 à 1196	350 €
1197 et +	400 €
Commune hors CEJ	500 €

(+ 10€ si non-adhérent à l'association) + inscription à l'accueil jeunes selon quotient familial.

Le paiement peut s'effectuer en 3 fois (ou plus en nous contactant) mais obligatoirement un premier encaissement à l'inscription. Nous acceptons la « carte temps libre CAF » et les chèques vacances.

Quelque soit les modalités choisies l'intégralité du paiement doit être présent au moment de l'inscription. Tout dossier doit être intégralement retourné **à la date du vendredi 29 mars 2019**. Tout retard ou défaut de paiement entraînera la facturation des frais de relance ou de poursuite.

3 - Les prestations

Le tarif comprend la pension complète, l'encadrement, les animations proposées et les frais de déplacement. Le prix du séjour est forfaitaire, aucun remboursement d'éventuelles activités non consommées n'est possible.

4 - Conditions d'annulation

Pour tout désistement de votre part, quelle qu'en soit le motif outre l'adhésion, il sera retenu pour chaque inscrit :

- 5% du montant total du séjour si l'annulation est signifiée par lettre recommandée plus de 30 jours avant le départ.
- 25% du montant total du séjour si l'annulation est signifiée par lettre recommandée de 15 à 30 jours avant le départ.

- 100% du montant total du séjour si l'annulation est signifiée par lettre recommandée de moins de 15 jours avant le départ.

Rappel : toute annulation, désistement ou séjour écourté doit faire l'objet d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

5 - Assurance

Notre association, son encadrement, ses membres et participants sont couverts par la MAIF.

Néanmoins, l'association ne peut être tenue responsable et n'assure pas le remboursement des effets perdus (vêtements, argent de poche, portable...). L'obligation des assurances en cas de vol exige qu'une infraction soit constatée. Les petits vols pouvant se produire sur le centre ne rentrent pas dans ce cadre.

6 - Le droit à l'image

Dans le cadre de ce séjour, la signature de l'autorisation de captation et de diffusion, relative au droit à l'image de votre enfant, est obligatoire. Merci de rayer la mention inutile ne correspondant pas à votre choix dans le dossier d'inscription.

7 - Accueil de mineurs handicapés

Notre association ouvre ses séjours à l'accueil de jeunes handicapés. Afin de réussir l'insertion de ces derniers, cet accueil est préparé et limité. La demande écrite sera effectuée par un établissement qui aura établi que le handicap est compatible avec le séjour choisi. En complément de l'inscription, une convention sera établie avec l'organisme plaçant.

8 - Le renvoi

En cas d'inadaptation au centre, votre adolescent peut être renvoyé chez vous. Vous serez prévenu personnellement et tous **frais de rapatriement**, y compris ceux de l'accompagnateur seront alors **à votre charge**. Aucun remboursement ne sera effectué.

9 - Départ et retour

Au départ et au retour, la présence d'un adulte accompagnant le mineur au lieu de rendez-vous est obligatoire.

**[Les horaires de départs seront donnés le jour de la réunion d'information
auprès des parents et des jeunes le 04/04](#)**

Pour nous joindre en cas **d'urgence** : 07 83 89 43 54

10 - Soins médicaux

Durant le séjour, notre organisme fait l'avance des frais médicaux suivants : visite chez le médecin et frais pour les médicaments.

En fin de séjour, les feuilles de maladie seront retournées contre remboursement au

responsable de l'enfant. En cas de maladie, visite du médecin ou accident, vous serez prévenus par le directeur du séjour dans les plus brefs délais.

Nos séjours sont organisés par une équipe de professionnels diplômés. Vos remarques, critiques, réclamations et votre satisfaction sont importantes. Elles seront pour nous, de précieux éléments pour améliorer encore nos actions en faveur des loisirs et des vacances de la jeunesse.

Pièces à fournir pour l'inscription au séjour :

- la fiche d'inscription signée
- le règlement du séjour (voir détail dans le tableau quotient familial)
- le dossier d'inscription de l'Accueil Jeunes
- le règlement de l'inscription à l'accueil jeunes et de l'adhésion à l'association
- une photo d'identité
- la photocopie de l'attestation de sécurité sociale
- une photocopie des vaccins à jour
- un justificatif de domicile
- le justificatif de quotient familial (si allocataire CAF ou MSA)

**La réunion d'information avec les jeunes et leurs parents aura lieu le
JEUDI 4 AVRIL 2019 de 18H30 à 19H30**